

Commune de PIGNANS



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
du 12 septembre 2022

## ARRÊTÉ N° 2022/462

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 12 septembre 2022 de la SARL SET MECALIGNE sise route de Barjols – BP 17 – 83670 TAVERNES, représentée par Monsieur BIELAWSKI

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'entreprise SET MECALIGNE procédera à l'augmentation de la puissance électrique et au remplacement du compteur électrique du commerce O BOSPHORE sis 63 Grande Rue 83790 PIGNANS, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

Pendant la période des travaux stipulée à l'article 3 du présent arrêté, le stationnement sera interdit sur les deux places situées en zone bleue au droit du 63 Grande Rue afin de permettre à la SARL SET MECALIGNE de stationner un camion nacelle.

#### Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le jeudi 15 septembre 2022 de 08H00 à 18H00.

#### Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la Mairie, puis maintenue et retirée par l'entreprise SET MECALIGNE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 12 septembre 2022.

Le Maire,  
**Fernand BRUN**

